



# LeZeff

ISSN : 1774 - 1092

Bulletin d'information de l'association EPV

n°6 / Avril 2008

le Château du mail – 1 rue du Plessis – 35 600 Redon

Contacts : 06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

[evoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net](mailto:evoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net)

[www.leseoliennes.free.fr/](http://www.leseoliennes.free.fr/)

## EPV, de l'énergie propre au bout de grands mats...

### OUI, mais la nature y laissera-t-elle des plumes ?

Un parc éolien ne peut pas s'implanter sans une étude rigoureuse et très contraignante sur les aspects faune et flore du lieu d'implantation. La première étude a donc concerné le site de Sevérac, Guenrouet. Quatre sorties étalées d'avril à décembre 2006 ont permis aux spécialistes du bureau d'étude d'évaluer la diversité avifaunistique pour les différentes périodes biologiques (reproduction, migration post-nuptiale et hivernage).

La lecture de cette étude d'impact est instructive. Une occasion pour beaucoup d'entre nous de découvrir des espèces aux noms qui souvent suscitent amusement mais qui toujours méritent respect ! « *le Faucon crécerelle, le Vanneau huppé, le Pipit farlouse, la Grive litorne, l'Alouette lulu, la Tourterelle des bois, le Grimpereau des jardins, la Sittelle torchepot, le Bruant zizi ...* »

La plupart des espèces observées ne présentent pas de grande sensibilité vis-à-vis des éoliennes, étant donné leur type de vol ou leur capacité à se familiariser avec une infrastructure artificielle de ce type. Toutefois, il serait hâtif de déclarer que les risques de collision ou de dérangement sont nuls. Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sont notamment à prendre en considération. C'est pour cela que l'association prévoit dans son cahier des charges des mesures compensatoires. Nous verrons plus loin sous quelle forme.

### Autre point important de ce dossier est le sujet consacré à nos amis les chiroptères (chauves-souris) :

En ce qui concerne l'hivernation des chauves-souris à proximité du projet, les gîtes les plus proches actuellement connus sont situés à Pontchâteau (réseau de galeries souterraines) et à Plessé (sous-sol d'un château), soit respectivement à 13 Kms et à 8 Kms à vol d'oiseau, des futures éoliennes.

En ce qui concerne les espèces repérées sur le lieu voici un inventaire établi par des repérages visuels mais surtout grâce à l'enregistrement à l'aide d'un détecteur du crépuscule jusqu'à une heure du matin à partir de 4 points d'écoute :

- La **Pipistrelle commune** pratique habituellement un vol papillonnant, rapide, de 5 à 10 m du sol.
- La **Pipistrelle de Kuhl** a un vol proche de la Pipistrelle commune mais moins papillonnant, plus direct.
- La **Noctule commune** est un chasseur de haut vol (100 m et plus !), avec des trajets aériens en larges cercles concentriques, et parfois des piqués spectaculaires.

### Espèces observées sur Beganne

Espèce	%
Pigeon ramier	6
Hirondelle rustique	11
Merle noir	5
Mésange bleue	5
Mésange charbonnière	4
Corneille noire	11
Etourneau sansonnet	7
Pinson des arbres	10
Autres oiseaux	41

Au regard des indices relatifs d'abondance, nous nous rendons compte que les espèces les plus fréquemment observées sont (dans l'ordre décroissant) la Corneille noire, l'Hirondelle rustique, le Pinson des arbres, le Pigeon ramier et l'Etourneau sansonnet. Près de 50 % des observations concernent ces 5 espèces.

Il s'agit d'espèces très peu sensibles aux éoliennes et dont les effectifs, au niveau départemental, régional ou national, sont très élevés. Ils font partie des oiseaux les plus communs de France.



## L'amour donne-t-il des ailes ? Pas si sûr ....

Lors de parades nuptiales notamment, ils exécutent des acrobaties aériennes et sont beaucoup moins vigilants quant aux éventuels dangers (pâles ou mâts). Les alouettes (*Alauda arvensis*, *Lullula arborea*) sont également susceptibles de rentrer en collision avec les infrastructures, essentiellement lors des vols ascensionnels printaniers.



La lecture de ce numéro est tout bonnement renversante !

- **La Sérotine commune** pratique un vol lent, haut (de 5 à 20 – 30 m), en larges cercles, avec des trajets souvent réguliers, assez agiles.
- **La Barbastelle d'Europe** a un vol rapide et bas, peu « manoeuvrable ».
- **Les oreillards** ont un vol lent, souple, bas, très agile, papillonnant, parfois même sur place.
- **Le Murin de Daubenton** pratique un vol rapide, agile, souvent circulaire au-dessus des plans d'eau.
- **Le Murin de Natterer** a un vol lent, agile, bas, avec des trajectoires répétées ; il peut glaner des proies à terre.
- **Le Grand Murin (Myotis)** pratique un vol lent et puissant, assez bas ; il chasse parfois à terre, parfois aussi en groupe.

Cet inventaire permet en repérant les espèces, de mettre en relation leurs habitudes de vol à la réalité du futur parc éolien : savoir à quelle hauteur peut-on trouver un obstacle ? Dans le cadre du projet, deux solutions sont envisagées. La première avec un mat de 80m, ce qui place le bas des pales à 40m du sol, la deuxième avec un mat de 100m, ce qui place le bas des pales à 60m du sol

En mettant en relation les informations ci-dessus, on remarque que peu d'espèces sont concernées par un possible trouble dû à la présence du parc. Mais EPV entend respecter les minorités !

Sur le site de Béganne Allaire, nous retrouvons les mêmes espèces et donc la même problématique.

Beaucoup semblent dire que les souris, dont le grand murin présent dans le clocher de Béganne, iraient se nourrir vers le sud de la commune, c'est à dire dans les marais de Vilaine là où la nourriture est présentes en grande quantité. En cherchant des informations autour des chauves-souris des membres d'EPV ont eu le plaisir de rencontrer des passionnés qui ont bien volontiers livré leurs observations :

- le maire de Béganne qui a déjà réalisé des visites nocturne au niveau du clocher avec un expert,
- Daniel Marsac (certains le connaissent peut-être?) qui habite à Béganne et connaît bien sa commune et observe les chauves souris... (d'ailleurs il nous a indiqué la position d'un ancien moulin dans la lande de Béganne...). Il existait aussi un mirador pendant la guerre 39-45 quasiment à l'emplacement de la future éolienne N°2 qui permettait d'observer jusqu'à St Nazaire!),

Tous seront bien sûr invité lors de la prochaine Assemblée Générale pour « nourrir » les débats.

### Les Régions veillent à l'implantation des parcs en projet.

#### Région Bretagne / Schéma régional éolien

Le Conseil régional a adopté son schéma régional éolien pour la Bretagne. Il regroupe un ensemble d'outils au service des collectivités pour réussir une implantation harmonieuse et concertée des parcs éoliens en Bretagne. Objectif : atteindre une production de 1 000 MW produits en énergie éolienne d'ici 2010.

Attachée à réduire la dépendance énergétique de la Bretagne (qui ne produit que 5% de l'énergie qu'elle consomme), la Région s'est fixé deux mots d'ordre pour définir une politique durable : maîtriser la consommation et promouvoir les énergies renouvelables. Ce schéma régional éolien constitue la première étape du Plan Energie grâce auquel la Région souhaite atteindre, par un développement harmonieux, l'objectif des 1 000 MW produits par l'éolien d'ici 2010. Il existe en 2006 22 parcs éoliens en Bretagne (le plus grand à Goulien produit 6 MW). Les 1 000 MW permettraient de produire 8% de l'énergie consommée en Bretagne

Trouvez des informations complémentaires sur le site de la région Bretagne :

[http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques\\_thematique/agir\\_pour\\_lenvironnement/maitrisez\\_votre\\_ener/schema\\_regional\\_eoli](http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/agir_pour_lenvironnement/maitrisez_votre_ener/schema_regional_eoli)

#### Région Pays de Loire :

La Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire (DIREN) intervient à plusieurs stades du projet éolien

- Le porteur de projet est informé sur les données d'environnement
- Le porteur de projet réalise ensuite une étude paysagère
- La DIREN examine ensuite l'étude d'impact en portant une attention particulière aux aspects relatifs au bruit, à l'**avifaune** et au paysage.

A chaque stade d'avancement du projet est ainsi recherchée une qualité environnementale : choix d'un bon site, d'une bonne disposition des éoliennes cohérente et lisible, impacts négatifs réduits et définition de mesures compensatoires.

Pour résumer, la position de la DIREN en matière d'éolien peut se résumer en une phrase « oui aux éoliennes et aux énergies renouvelables mais pas n'importe où, ni n'importe comment ».

[http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=61](http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=61)

## Des mesures compensatoires

Les renseignements pris sur les différents sites d'éoliennes ayant eu à gérer cette problématique, ainsi que de contacts avec l'association Bretagne Vivante nous conduiraient à envisager la mise en place deux types de mesures.

- Mesures directes qui sont en direction des animaux eux-mêmes. Opérer un ré aménagement des lisières de bois qui constituent le terrain de chasse des chiroptères. Cela va du positionnement des éoliennes en retrait, à un déplacement des lisières (coupes de bois, élagages, reboisement en delà...) On peut également à l'aide de logiciel informatique procéder à une mise en panne des éoliennes dans des conditions très précises de grande sortie des chiroptères. C'est le cas lors des très fortes chaleur à la tombée du jour en juillet
- Mesures indirectes en direction des associations; Par une subvention attribuée à des associations locales qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Cette dotation leur permet de proposer des actions de sensibilisations auprès du public, de se doter d'outils d'observations, de financer des études de milieu sur la région, de proposer des nouveaux sites de nidification.....

Avis de spécialistes :

Dans le cadre de cette réflexion, des membres de l'association ont rencontré M. Desdoigts (**DIREN Bretagne**) qui leur a indiqué qu'une étude à l'échelle Bretagne devrait être menée d'ici peu afin d'avoir des données scientifiques fiables de l'impact des éoliennes sur les chauves souris et de trouver des solutions (amender ou valider **les hypothèses** qui sont actuellement faites). Le projet d'Eoliennes en Pays de Vilaine pourrait alors, selon M. Desdoigts, s'appuyer sur ces données scientifiques pour apporter des solutions permettant de concilier l'exploitation de l'énergie éolienne et la conservation des chiroptères. M. Desdoigts a bien observé qu'il n'était pas possible d'éloigner les éoliennes, du site de Béganne, des lisières pour des raisons acoustiques notamment (la France est le pays européen ayant la réglementation la plus stricte dans ce domaine). Il a également indiqué que les espèces observées lors des sorties terrains étaient des espèces communes. Il évoque aussi des hypothèses à valider ou amender : « le grand murin (colonie du clocher de Béganne) aurait tendance à se nourrir vers le sud de la commune (marais de Vilaine) »,...

Vous êtes sensibles aux chiroptères ? Vous voulez les aider ? N'attendez pas et installez des abris. A cette fin trouvez ci-dessous un lien vers un site qui propose un plan, il existe de nombreux modèles. Vous pouvez ainsi sur internet ou dans les nombreuses bibliothèques ou médiathèques communales ou de pays, trouver des informations simples à partager en famille, voire même d'autres plans simple pour construire un gîte... en bois non traité issu de forêt locale, bien entendu !. Saine activité !

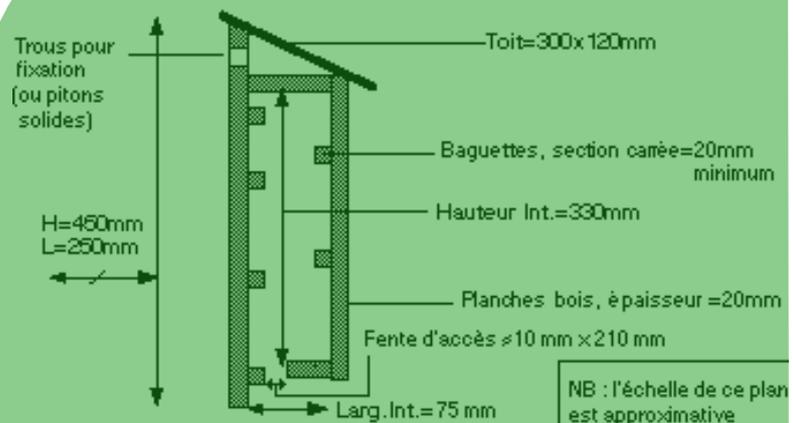
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Chiroptera>

<http://www.observatoire-environnement.org/dsne/Comment-construire-un-nichoir-a.html>

<http://www.bretagne-vivante.asso.fr/>

<http://www.gmb.asso.fr>

### Plan d'un gîte pour Pipistrelle



Site à Watt (*société porteuse de la dépose des permis de construire par et pour EPV*) vient de se voir attribuer une subvention pour aide au projet par la région Pays de La Loire. Cette subvention est attribuée pour financer pose de mat et mesure des vents sur le site 44.

## Dernières infos sur les projets de parcs éolien

La SARL a finalisé les études pour la dépose du permis de construire sur le site de Severac Guenrouet (Relire le ZEFF5).

Par contre en ce qui concerne la dépose du deuxième permis de construire pour le site de Béganne Allaire, nous avons préféré décaler la date de dépôt du permis pour ce site, afin d'affiner les recherches sur les problématiques environnementales (chauves souris...).

Le dépôt du permis se réalisera **en avril**.

C'est toujours dans ce souci de ne pas être dans la précipitation mais bien dans la recherche du meilleur, dans le dialogue et les explications que l'association EPV lors de son assemblée générale en Juin, s'ouvrira en seconde partie de matinée (11h) à l'ensemble des personnes qui le souhaitent. Tout le monde pourra ainsi connaître les dernières avancées des projets, les prévisions d'implantations, les avancées concernant le dossier « environnement ».

Cette même démarche a été entreprise en Janvier à Séverac et cela avait donné satisfaction à tous.

## J'adhère à EPV

... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

J'adhère pour :

2008 : 15€

J'adresse un chèque de soutien à EPV : ..... €

Je souhaite recevoir les infos et le bulletin ZEFF

par mail\*

par courrier

\* radiation des fichiers informatiques de l'association sur simple demande de votre part à l'adresse [epv@laposte.net](mailto:epv@laposte.net) (Loi CNIL)

J'envoie ce coupon à EPV,  
le château du mail - 1 rue du Plessis - 35 600 Redon

## Vous et EPV

Le projet EPV est unique en France. Chacun pourra investir dans le projet éolien et à terme profiter des bénéfices.

Lors de la construction du parc, nous aurons besoin de centaines de sociétaires. Deux cents familles ont déjà apporté leur soutien en adhérant à l'association. Parmi ces adhérents, une vingtaine ont une implication

directe et active dans le projet.

EPV dispose d'un large éventail de compétences apporté par des bénévoles actifs au sein du projet.

Les diverses compétences couvrent plusieurs domaines et sont mises en œuvre notamment dans les commissions : juridique et financière, technique, communication.

Si vous êtes intéressés pour suivre ou vous impliquer dans le projet, n'hésitez pas à contacter EPV.

Contacts :

06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

## ASSEMBLEE GENERALE

7 juin à Allaire -

à l'espace des associations

10h réservés aux adhérents

11h ouverts aux riverains

Béganne, St Gorgon, Allaire, Rieux...

Pour vous permettre de vous informer, de questionner ...

EPV est soutenue financièrement par  
le Conseil général d'Ille et Vilaine,  
le conseil général de Loire Atlantique  
les Régions Bretagne et Pays de la Loire,  
l'ADEME Bretagne  
la Fondation Macif, la Fondation de France, BDI.

